



**REGLEMENT DU VIDE-GRENIERS DE VELLEMINFROY**  
**du dimanche 02 juin 2024**

1. La manifestation se déroulera de 8 heures à 18 heures ; les exposants seront attendus sur place à partir de 6h30
2. Coût : 2€ le mètre linéaire
3. En cas de désistement, aucun remboursement ne sera effectué. Si absence ou intempéries, et sauf cas de force majeure, l'emplacement ne sera pas remboursé.
4. Les particuliers, non professionnels, s'engagent en participant à vendre exclusivement des objets personnels et usagés, conformément à la législation. Tous les exposants s'engagent à ne vendre aucun objet volé, ni arme, ni denrée alimentaire, ni animaux vivants.
5. Pour toute réservation, joindre une photocopie recto-verso de sa carte d'identité, accompagnée du règlement. Seuls les coupons, accompagnés du règlement (chèque à l'ordre de l'Association VELL'ANIME) seront pris en compte. Les professionnels devront joindre également une photocopie de l'extrait k-bis (justificatif d'inscription au registre du commerce et des sociétés)
6. Les emplacements seront attribués par ordre d'arrivée des réservations en fonction des disponibilités et ne pourront être contestés. L'emplacement est nominatif. Votre numéro d'emplacement vous sera communiqué à votre arrivée sur place
7. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, de détérioration ou d'accident pouvant survenir aux stands, ainsi qu'aux biens des exposants.
8. Chaque exposant apportera son matériel : table, chaise, parasol....
9. Les places non occupées après 8h. seront proposées et revendues à des personnes sans inscription détenant tous les documents exigés.
10. Pour des raisons de sécurité, aucun départ ne sera autorisé avant 17h.
11. L'Association n'est pas responsable de l'enfant mineur laissé seul à un stand.
12. La vente de boissons ainsi que la petite restauration est strictement réservée à l'Association VELL'ANIME, et seule l'eau de VELLEMINFROY pourra être commercialisée.
13. Important : toutes les personnes désirant être côte à côte, doivent impérativement s'inscrire en même temps ou adresser leur bulletin respectif dans un seul envoi.
- 14. La présence à cette journée implique l'acceptation du présent règlement. Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation. Il en sera de même pour tout manque de respect et d'incivilités envers l'organisateur ou les autres exposants.**

**Chacun devra laisser son emplacement impeccable à son départ.**

VELL'ANIME - Association type loi 1901 à but non lucratif créée le 26 mai 2017 – Siège social : Mairie- 4 rue Saint-Didier-70240 Velleminfroy  
Déclarée à la préfecture de Vesoul (70) le 09 juin 2017 sous le numéro W701003365.



**COUPON DE RESERVATION POUR LE VIDE-GRENIERS du 02 juin 2024**  
**A détacher et à remettre avant le 30 mai 2024**

à Valérie LAROCHE, Présidente de VELL'ANIME, 6 grande rue, 70240 Velleminfroy (06.89.70.13.68) ou par mail : [vellanime70@gmail.com](mailto:vellanime70@gmail.com)

Mètres linéaires à réserver : 2€ x.....m = .....

Nombre de repas : 10€ x.....=.....

Soit un montant total de : .....€

**Règlement de la totalité au moment de la réservation, par chèque libellé au nom de VELL'ANIME.**

*(En cas d'annulation, aucun remboursement ne sera effectué - Si absence ou intempéries, et sauf cas de force majeure emplacement non remboursé)*

Je soussigné(e) : NOM .....PRENOM .....

Adresse : .....

Téléphone (obligatoire) : ..... E-mail : .....@.....

Titulaire de la pièce d'identité n° .....(Copie recto-verso jointe obligatoirement)

**Déclare sur l'honneur, ne pas être commerçant(e), ne vendre que des objets personnels et usagés (Art. L 310-2 du Commerce), ne pas avoir participé à plus d'une autre manifestation de même nature au cours de l'année civile (Art. R321-9 du Code pénal).  
Atteste avoir pris connaissance du règlement et accepte ses conditions.**

Date et signature :